



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité de l'énergie durable

**Groupe spécial d'experts du méthane  
provenant des mines de charbon****Dixième session**

Genève, 28 octobre 2015

**Rapport du Groupe d'experts du méthane provenant  
des mines de charbon****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon a tenu sa dixième session le 28 octobre 2015<sup>1</sup>.

**II. Participation**

2. La réunion a vu la participation d'experts des États membres ci-après de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) : Allemagne, Bosnie-Herzégovine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kazakhstan, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse, Ukraine et Royaume-Uni. Des représentants de la Commission européenne y ont également participé.

3. Des experts de l'Australie, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie et de l'Inde ont également pris part à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

4. Des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane étaient présents.

5. Le secteur privé et les milieux universitaires étaient également représentés.

---

<sup>1</sup> Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse : <http://documents.un.org/>.  
Les documents de séance sans caractère officiel et les exposés présentés en séance sont disponibles sur le site Web de la CEE à l'adresse : <http://www.unece.org/index.php?id=38525>.



### III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document :* ECE/ENERGY/GE.5/2015/1.

6. L'ordre du jour provisoire contenu dans le document ECE/ENERGY/GE.5/2015/1 a été adopté sans modification.

### IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

7. Le Groupe d'experts a élu un nouveau Bureau pour la période 2016-17 : M. Raymond Pilcher (États-Unis d'Amérique) en qualité de Président et M. Sergazy Baimukhmetov (Kazakhstan), M. Jacek Skiba (Pologne), M. Milanko Savic (Serbie), M. Sergey Shumkov (Fédération de Russie), M. Yuriy Bobrov, M. Igor Yashchenko (Ukraine), M. David Creedy (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Ozgen Karacan, M<sup>me</sup> Felicia Ruiz, M. Clark Talkington (États-Unis d'Amérique) et M. Martin Hahn (OIT) en qualité de Vice-Présidents.

8. Les délégations des États-Unis et de la Fédération de Russie ont posé des questions concernant la procédure de désignation des membres du Bureau, notamment à propos du candidat de l'OIT, qui n'était pas désigné par un État membre. Le Groupe d'experts et les délégations se sont accordés sur l'utilité de la participation de l'OIT aux travaux du Groupe et sont également convenus que la procédure de désignation du représentant de l'OIT auprès du Bureau ne serait pas considérée comme un précédent pour d'autres groupes d'experts ou groupes de spécialistes de la CEE, ou pour d'autres organes intergouvernementaux.

### V. Observations liminaires du Président (point 3 de l'ordre du jour)

9. Le Président a prononcé quelques observations liminaires, décrivant dans les grandes lignes les principaux résultats des travaux du Groupe d'experts et les orientations de ses activités à l'avenir. Il a souligné qu'il était nécessaire de se préoccuper des émissions résultant de l'extraction et de l'utilisation des combustibles fossiles, étant donné que ces combustibles n'avaient pas reçu l'attention qui aurait dû leur être accordée lors des échanges internationaux concernant les préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence de la Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Il a exprimé l'espoir qu'il serait possible d'exercer une influence sur les décideurs et les responsables politiques en leur présentant des faits sur le rôle des combustibles fossiles dans la combinaison énergétique actuelle et future, dans le cadre d'un exposé cohérent qui soit facilement compréhensible et convaincant pour un public plus large. Évoquant les nombreuses difficultés économiques rencontrées peu auparavant par le secteur du charbon et la nécessité de restructurer les sociétés d'exploitation, le Président s'est dit préoccupé par la mesure dans laquelle les sociétés nouvellement restructurées se trouveraient dotées d'un sens renforcé des responsabilités envers les travailleurs et l'environnement.

10. Le texte intégral des observations liminaires du Président est disponible sur le site Web<sup>2</sup> de la session sous le point 3 – Observations liminaires du Président.

---

<sup>2</sup> Voir : <http://www.unece.org/index.php?id=38525>.

## **VI. Présentation des participants (point 4 de l'ordre du jour)**

11. Un tour de table a été effectué, au cours duquel tous les participants se sont présentés.

## **VII. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et du Comité exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)**

12. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a présenté les résultats de la vingt-troisième session du Comité de l'énergie durable, tenue du 19 au 21 novembre 2014. Il a fait le point, à l'intention du Groupe d'experts, des décisions pertinentes adoptées par la CEE à sa soixante-sixième session. Il a informé le Groupe d'experts des préparatifs de la vingt-quatrième session du Comité de l'énergie durable, qui se tiendrait du 18 au 20 novembre 2015, et des résultats que l'on pouvait attendre de celle-ci.

13. Le Directeur de la Division a fourni des informations plus détaillées sur les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires, soulignant l'utilité des travaux du Groupe d'experts pour la réalisation des objectifs mondiaux adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015. Il a souligné l'importance de la contribution du Groupe d'experts aux travaux de la CEE sur la gestion du méthane provenant des industries extractives. Un point a en outre été fait sur les préparatifs et les résultats possibles de la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

## **VIII. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015 (point 6 de l'ordre du jour)**

14. Le Bureau, avec l'appui du secrétariat, a fait le point de l'état d'avancement de la mise en œuvre des cinq activités définies dans le plan de travail du Groupe d'experts pour 2014-2015 :

- a) Diffusion par voie électronique du Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon;
- b) Actualisation et développement du Guide;
- c) Propositions d'études de cas concernant l'application des meilleures pratiques dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde;
- d) Création d'un Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon; et
- e) Fourniture de services consultatifs à divers mécanismes fondés sur le marché de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon et normes connexes sur le méthane provenant des mines de charbon aux niveaux international, national et régional.

15. Le Groupe d'experts a noté qu'il avait exécuté les activités concrètes prévues par son mandat et son plan de travail pour 2014 et 2015 et qu'il rendrait compte de ses réalisations et des étapes clés de ses travaux à la vingt-quatrième session du Comité de l'énergie durable.

## **IX. Rapport de la cinquième réunion conjointe de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (point 7 de l'ordre du jour)**

16. Un rapport de la cinquième réunion conjointe de la CEE et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane a été présenté. La session du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane a été consacrée entre autres aux mises à jour du Partner Country and Project Network, aux résultats des dernières réunions du Comité directeur et aux plans relatifs à la tenue en mars 2016 à Washington du Forum mondial sur le méthane. Un résumé des débats ayant eu lieu lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour et des exposés prononcés à cette occasion est disponible sur le site Web de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (GMI)<sup>3</sup>.

17. Le Groupe d'experts a remercié la GMI et ses membres pour leur collaboration et leur appui réguliers. Prenant note des synergies existant entre la GMI et le Groupe d'experts, ce dernier a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'une alliance stratégique entre la GMI et la CEE, qui pourrait être officialisée par un accord entre ces deux entités.

18. Pour concrétiser cette collaboration renforcée, le Groupe d'experts a recommandé de prévoir sa participation au Forum mondial sur le méthane de la GMI planifié pour mars 2016 à Washington.

## **X. Tendances, évolutions et bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon (point 8 de l'ordre du jour)**

19. Les récentes tendances, évolutions et bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon dans les États membres de la CEE et d'autres pays producteurs de charbon ont été présentées.

20. Des représentants du Centre commun de recherche de la Commission européenne ont présenté la situation actuelle et prospective de la production et de l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon dans l'Union européenne.

21. Un représentant du Kazakhstan a présenté les pratiques appliquées dans les mines de charbon du bassin de Karaganda.

22. Un représentant de la Serbie a donné un aperçu de l'évolution des mines souterraines de charbon riches en méthane et des difficultés rencontrées par ces exploitations en Serbie.

23. Un compte rendu détaillé de tous les exposés peut être consulté sur la section du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon.

---

<sup>3</sup> Voir : [https://www.globalmethane.org/news-events/event\\_detailsByEventId.aspx?eventId=443](https://www.globalmethane.org/news-events/event_detailsByEventId.aspx?eventId=443).

## **XI. Plan de travail pour 2016-2017 (point 9 de l'ordre du jour)**

24. Le Groupe d'experts a recommandé qu'une activité supplémentaire soit ajoutée à son plan de travail. Cette activité aura pour objet d'actualiser le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon. Cette activité sera exécutée comme suite aux observations du Groupe d'experts indiquant que le Guide des pratiques optimales devrait également porter sur les risques et les méthodes de prévention des coups de grisou. Le groupe chargé de la rédaction effectuera en trois semaines ce travail, qui inclura une étude de cas sur la prévention des coups de grisou. La révision du Guide des pratiques optimales devrait prendre environ cinq mois.

25. S'agissant de l'activité c) du projet de plan de travail (Lancer et soutenir les travaux du Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon), le Bureau du Groupe d'experts appuiera les activités de planification et les travaux du Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon (ICE-CMM) en prévision de sa mise en place à la mi-2016, sous réserve de financement. Le projet initial de plan de travail et les résultats attendus potentiels de l'ICE-CMM devraient être définis de manière plus détaillée par le Vice-Président, M. Skiba, pour le 29 février 2016, et présentés et débattus en vue de leur élaboration ultérieure lors du Forum mondial sur le méthane le 28 mars 2016.

26. S'agissant de l'activité d) du projet de plan de travail (Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application des meilleures pratiques dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde), le Groupe d'experts a en outre recommandé qu'une bibliothèque d'étude de cas soit élaborée afin de compléter le Guide des pratiques optimales. En réponse à la demande formulée lors de la session, le Groupe d'experts sollicitera et publiera sur le site Web de la CEE une série d'études de cas sur les risques de coups de grisou, leur détection et leur prévention. Les membres sont invités en permanence à soumettre de nouvelles études de cas afin de compléter cette bibliothèque adjointe au Guide des pratiques optimales. Le Vice-Président, M. Talkington, dirigera ces travaux et fera appel au Groupe d'experts pour l'assister dans cette activité.

27. Le Groupe d'experts a recommandé de supprimer l'alinéa e) i) du projet de plan de travail ainsi que les termes « méthane de houille » de l'exposé succinct des activités e) et f), compte tenu du fait que le dégazage préalable était par définition nécessaire à l'obtention du méthane provenant des mines de charbon.

28. Le Groupe d'experts formulera des observations sur les normes relatives au méthane, qu'il adressera à l'ISO ainsi qu'à d'autres organismes de normalisation, selon les besoins.

29. En ayant les paragraphes 24 à 28 à l'esprit, le Groupe d'experts a recommandé au secrétariat de modifier son projet de plan de travail pour 2016-2017 (ECE/ENERGY/GE.4/2015/3) de manière à y intégrer les modifications proposées, de le faire parvenir au Groupe d'experts pour observations pour le 4 novembre 2015, et de le soumettre ensuite au Comité de l'énergie durable pour approbation. Le projet de plan de travail révisé du Groupe d'experts pour 2016-17 est joint en annexe au présent rapport.

30. Le Groupe d'experts a recommandé au Comité de l'énergie durable que son mandat soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

31. Prenant note du projet extrabudgétaire intitulé « Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion des pratiques optimales de réduction des émissions, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon », approuvé par le Comité

exécutif de la CEE le 30 juin 2015, le Groupe d'experts a recommandé d'offrir ses compétences pour atteindre le principal résultat attendu de ce projet : une meilleure compréhension des bonnes pratiques en matière de gestion du méthane, qui se traduirait par un renforcement de la sécurité des opérations minières et une meilleure utilisation du méthane, réduisant ainsi davantage les émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon.

## **XII. Préparation de la onzième session du Groupe d'experts (point 10 de l'ordre du jour)**

32. La onzième session du Groupe d'experts se tiendra en octobre 2016 à Genève.

## **XIII. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)**

33. Le Groupe d'experts, conscient de la difficulté de boucler ses travaux en l'espace d'une journée, a recommandé que soit envisagée la possibilité de consacrer davantage de temps aux réunions futures en les prolongeant soit d'une demi-journée soit d'une journée entière.

34. Il a recommandé au Comité de l'énergie durable que ses sessions annuelles soient étayées au besoin par des documents et des rapports parlementaires concernant l'exécution du plan de travail pour 2016-2017. Le Groupe d'experts a recommandé au Comité de l'énergie durable que le secrétariat soit invité à continuer d'appuyer ses travaux au moyen notamment des activités suivantes : organisation des activités inscrites dans le plan de travail prévu, préparation de la documentation officielle nécessaire pour l'élaboration, l'approbation, la mise en œuvre et la notification des activités prévues dans le plan de travail, y compris la traduction des documents officiels dans les trois langues officielles de la CEE (anglais, français et russe), pour assurer le service des réunions du Groupe d'experts.

## **XIV. Adoption des conclusions et recommandations (point 12 de l'ordre du jour)**

35. Les conclusions et recommandations ont été adoptées et sont incorporées aux points de l'ordre du jour pertinents.

## **XV. Adoption du rapport et clôture de la session (point 13 de l'ordre du jour)**

36. Le rapport de la réunion a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications rédactionnelles et de mise en page nécessaires.

## Annexe

### **Projet de plan de travail révisé du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon pour 2016-2017**

#### **I. Mandat**

1. Dans sa décision relative au Comité de l'énergie durable en date du 25 mars 2014 (ECE/EX/7, annexe II, chap. V), le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe a donné pour mandat au Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, jusqu'en décembre 2015 avec possibilité de prolongation, de mener des activités concrètes axées sur les résultats qui visent à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon en récupérant et en utilisant le méthane. Le Groupe d'experts a exécuté avec succès les activités concrètes prévues par son mandat et son plan de travail pour 2014 et 2015.

2. Le Groupe d'experts recommande que son mandat soit prolongé jusqu'en décembre 2017.

#### **II. Domaines de travail**

3. Meilleures pratiques en matière de drainage, de récupération et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon.

#### **III. Activités concrètes prévues en 2016-2017**

4. Le Bureau du Groupe d'experts, s'appuyant sur les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015, et à la suite de consultations sans exclusive avec un large éventail de parties prenantes, ainsi que sur les textes issus de la dixième session du Groupe d'experts, tenue le 28 octobre 2015 à Genève, propose d'entreprendre les activités suivantes en 2016 et 2017 :

##### **a) Réviser et actualiser le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon**

**Exposé succinct :** À sa dixième session, le Groupe d'experts a recommandé que soit ajoutée une activité supplémentaire à son plan de travail : réviser et actualiser le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon. Cette activité sera exécutée comme suite aux observations du Groupe d'experts indiquant que le Guide des pratiques optimales devrait également porter sur les risques et les méthodes de prévention des coups de grisou. Ce travail sera effectué par le groupe chargé de la rédaction.

##### **Travail à faire :**

- i) Élaborer une étude de cas sur la prévention des coups de grisou.
- ii) Revoir et modifier selon les besoins le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon.

##### **Résultats attendus :**

- i) Une étude de cas sur la prévention des coups de grisou.

- ii) Achever et publier le Guide révisé des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon.

**Calendrier :**

- i) Une étude de cas sur la prévention des coups de grisou pour le 22 janvier 2016.
- ii) Le Guide révisé des pratiques optimales pour le 3 juin 2016.

**b) Diffuser le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon**

**Exposé succinct :** Au cours des sept dernières années, le Groupe d'experts a collaboré avec l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (GMI), qui est un partenariat multilatéral volontaire dont le but est de réduire les émissions mondiales de méthane et de promouvoir la réduction, la récupération et l'utilisation du méthane. En partenariat avec la GMI en 2010, il a publié le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon et en a depuis assuré la diffusion qui est devenue pour lui une activité de base à long terme. Le 30 juin 2015, le Comité exécutif a approuvé un nouveau projet extrabudgétaire intitulé « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane », qui doit être exécuté en 2016 et 2017, à l'aide d'un financement apporté par l'Agence des États-Unis d'Amérique pour la protection de l'environnement. Cette activité a pour objet de diffuser le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon auprès d'un public ciblé de bénéficiaires potentiels de l'industrie charbonnière dans la région de la CEE et au-delà, conformément à la Décision 2011/222 du Conseil économique et social qui donne au Groupe d'experts un mandat de caractère mondial. Les pays bénéficiaires du projet extrabudgétaire pourraient être notamment la Chine, l'Inde, le Kazakhstan et la Turquie.

**Travail à faire :**

- i) Mener des missions d'enquête dans des régions productrices de charbon très importantes et en rendre compte.
- ii) Planifier, organiser et réaliser des ateliers de renforcement des capacités en fonction de la demande, conformément au plan de travail et au budget de ce projet extrabudgétaire.
- iii) Poursuivre la collaboration avec l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (GMI), notamment en participant au Forum mondial sur le méthane de la GMI prévu pour mars 2016.
- iv) Étudier les moyens de continuer à développer et à approfondir la collaboration avec la GMI dans le cadre du Comité de l'énergie durable et en collaboration avec d'autres groupes d'experts de la CEE.

**Résultats attendus :**

- i) Deux à trois ateliers organisés en fonction de la demande sur l'application concrète des meilleures pratiques dans diverses régions productrices de charbon, destinés aux professionnels de l'extraction du charbon et aux décideurs concernés par la question de l'utilisation durable du méthane provenant des mines de charbon et du méthane houiller. Certains de ces ateliers pourraient être transformés en séminaires de plusieurs jours, organisés en collaboration avec le Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon, dès que celui-ci sera opérationnel.



- ii) Participation au Forum mondial sur le méthane de la GMI en mars 2016.
- iii) Un nouveau cadre de collaboration entre le Groupe d'experts de la CEE et l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane.

**Calendrier :**

- i) Les ateliers et autres produits du projet devront être livrés d'ici au 31 décembre 2017, conformément au plan de travail et au budget de ce projet extrabudgétaire.
- ii) Participation au Forum mondial sur le méthane de la GMI en mars 2016.

**c) Lancer et soutenir les travaux du Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon**

**Exposé succinct :** En 2014-2015, le Groupe d'experts a œuvré à l'établissement du Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon. Le résultat attendu pour 2014-2015 était le choix d'une organisation-hôte et la signature avec cette organisation d'un mémorandum d'accord concernant le Centre. Celui-ci est une entité à but non lucratif, à établir dans un État membre de l'ONU, conformément à la législation nationale de cet État, qui, sous les auspices du Groupe d'experts et en collaboration étroite avec lui, appuie les activités de renforcement des capacités par la diffusion des meilleures pratiques de réduction et d'utilisation économiquement viables du méthane, de pratiques socialement acceptables dans les mines de charbon souterraines et d'une gestion écologiquement responsable du méthane. Le Bureau du Groupe d'experts appuiera les activités de planification et les travaux de ce Centre, en prévision de sa mise en place à la mi-2016, sous réserve de financement.

**Travail à faire :**

- i) Élaborer et établir le projet de plan de travail du Centre, incluant les résultats attendus potentiels.
- ii) Inaugurer le Centre.
- iii) Dès que le Centre sera opérationnel, l'aider à exécuter ses tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son mandat.

**Résultats attendus :**

- i) Projet initial de plan de travail incluant les résultats attendus potentiels.
- ii) Conférence/atelier d'inauguration dans les locaux de l'organisation-hôte, comportant des activités appropriées de relations publiques.
- iii) Rapports de situation sur les activités du Centre.

**Calendrier :**

- i) Projet initial de plan de travail incluant les résultats attendus potentiels pour le 29 février 2016.
- ii) Conférence/atelier d'inauguration pour septembre 2016.
- iii) Rapports de situation : juin 2016, novembre 2016 et novembre 2017.

**d) Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application des meilleures pratiques dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde**

**Exposé succinct :** Des études de cas sont nécessaires pour montrer comment les principes décrits dans le Guide des pratiques optimales peuvent être appliqués à l'exploitation des mines de charbon dans le monde entier. La première version de ce

Guide contenait sept études de cas réunies dans un cadre commun (Conditions initiales-Problèmes liés au contrôle du gaz-Solution) à des fins de comparaison. En 2014-2015, le Bureau du Groupe d'experts a examiné ce cadre et l'a jugé utile pour décrire divers problèmes relatifs aux mines de charbon et les solutions à leur apporter. Des fonds extrabudgétaires pourraient être utilisés afin d'élargir la base de données de ces études de cas : de nouvelles études de cas et des analyses concrètes et approfondies montreront les avantages de l'application des meilleures pratiques. À sa dixième session, tenue le 28 octobre 2015, le Groupe d'experts a recommandé qu'une bibliothèque d'études de cas soit élaborée pour compléter le Guide des pratiques optimales.

**Travail à faire :**

- i) En réponse à la demande formulée à sa dixième session, le Groupe d'experts sollicitera et publiera sur le site Web de la CEE une série d'études de cas sur les risques de coups de grisou, leur détection et leur prévention. Les membres sont invités en permanence à soumettre de nouvelles études de cas afin de compléter cette bibliothèque adjointe au Guide des pratiques optimales.
- ii) Faire la démonstration de l'application des meilleures pratiques recommandées par le Groupe d'experts dans des mines de charbon en exploitation (si elle est acceptée) grâce à des fonds extrabudgétaires.
- iii) Prendre contact avec diverses institutions concernant les mines de charbon et avec des exploitants de mines de charbon afin de les encourager à communiquer des études de cas utiles sur l'application des meilleures pratiques.
- iv) Étudier des études de cas au moyen d'échanges par voie électronique et en débattre, le cas échéant, lors des sessions annuelles prévues en 2016 et 2017.
- v) Publier des études de cas sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon.

**Résultats attendus :** Études de cas sur la mise en application des meilleures pratiques en matière de gestion du méthane.

**Calendrier :** Les études de cas sont examinées et approuvées par ordre de réception. C'est une activité permanente du Groupe d'experts.

e) **Élargir les attributions du Groupe d'experts à la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable**

**Exposé succinct :** En janvier 2015, le Groupe d'experts a offert de participer à l'Équipe spéciale de la gestion du méthane dans les industries extractives qui fait rapport au Bureau du Comité de l'énergie durable. Le Groupe d'experts est prêt à assister les États membres de la CEE – et d'autres États Membres de l'ONU – dans les efforts qu'ils déploient pour réduire l'intensité énergétique en carbone de l'industrie charbonnière en élaborant des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon, pour ce qui concerne le minerai de charbon exploitable.

**Travail à faire :**

- i) Examiner d'autres aspects économiques, environnementaux et sociaux du méthane provenant des mines de charbon en vue de placer la gestion du méthane provenant des mines de charbon dans le contexte du développement durable, de l'économie verte et de la création d'emplois verts.

- ii) Élaborer des recommandations sur le rôle de catalyseur des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans la restructuration de l'industrie du charbon dans la région de la CEE par l'adoption de modèles d'entreprise qui facilitent la transition entre un producteur communautaire isolé et une entreprise intégrée de production d'énergie.

**Résultats attendus :**

- i) Contribution au rapport du Comité de l'énergie durable sur la gestion du méthane dans les industries d'extraction.
- ii) Recommandations concernant le rôle de catalyseur des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans la restructuration de l'industrie charbonnière dans la région de la CEE.

**Calendrier :**

- i) Rapport sur la gestion du méthane d'ici à novembre 2016.
- ii) Recommandations sur le rôle de catalyseur des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon d'ici à octobre 2017.

**f) Continuer de dispenser des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres mécanismes fondés sur le marché de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon aux niveaux international, national et régional**

**Exposé succinct :** Par le passé, le Groupe d'experts a donné, dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, des avis concernant les questions relatives aux normes et aux méthodes en rapport avec le méthane, notamment la méthode ACM0008 (méthode unifiée pour le captage du méthane provenant des gisements houillers et des mines de charbon ou présent dans l'air de ventilation et son utilisation pour la production d'énergie (électrique ou motrice) et de chaleur et/ou sa destruction par brûlage en torchère ou par oxydation sans émission de flamme). Le Groupe d'experts formule également des observations au sujet d'autres mécanismes fondés sur le marché de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon aux niveaux international, national et régional, tels que le Protocole de captage du méthane provenant des mines mis au point par le California Air Resources Board ou le Comité technique 263 de l'ISO (méthane houiller).

**Travail à faire :** Continuer d'assurer la liaison avec les organisations susmentionnées et d'autres organisations similaires et solliciter activement l'avis et les services du Groupe d'experts.

**Résultats attendus :** Avis et observations sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon.

**Calendrier :** Fournir des avis en tant que de besoin.